



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture
182 rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Le 18 mars 2021, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - yann.rabuteau@clb-an.fr
Réf. : YR_INT_MINC_18032021

Madame la Ministre,

J'ai reçu aujourd'hui même à ma permanence parlementaire une délégation d'intermittents du spectacle (régisseur, direction technique, technicien de tournée) dans le cadre du mouvement d'occupation national des théâtres, dont Brest est également témoin avec l'occupation des locaux du Quartz – Scène nationale de Brest.

Cet échange, direct et sincère, a bien entendu fait état des difficultés rencontrées par les acteurs de la culture dans le cadre de la crise sanitaire, qui persiste depuis 1 an à présent et leur a interdit toute activité.

J'ai souhaité par ce courrier en forme de « remontée de terrain », vous informer et, ainsi, contribuer au soutien que vous mettez en œuvre au bénéfice de l'ensemble des professionnels concernés.

En premier lieu, je tiens à souligner que ces acteurs de la Culture se revendiquent également comme appartenant à une véritable filière économique, intégrée et interdépendante. Les auteurs, les comédiens, les artistes dans leur ensemble, mais également les techniciens, les traiteurs et les métiers de la sécurité sont concernés et solidaires.

Ensuite, nos échanges ont mis en évidence que, pour les métiers de la tournée, une reprise immédiate à l'issue de la crise sanitaire sera quasi impossible. Ainsi, soit les tournées sont déjà annulées pour 2021 faute de visibilité sur un calendrier, soit le temps manquera pour les organiser, y compris pour 2022. Les activités de création étant réduites avec la crise, il existe un décalage certain entre une reprise autorisée et le démarrage effectif des tournées.

Conséquence de ce manque de visibilité sur une reprise effective, il est impossible de reprogrammer des tournées et festivals, sans compter que la rentabilité suffisante pour les maintenir n'est absolument pas garantie, en particulier avec une jauge de 5.000 spectateurs. **Il apparaît ainsi que la reconduction du dispositif d'année blanche au-delà du 31 août 2021, et pour un an supplémentaire, soit une compensation équitable et indispensable pour les intermittents.** En effet, en l'absence de tournées et festivals les intermittents ne travailleront pas non plus.

./.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

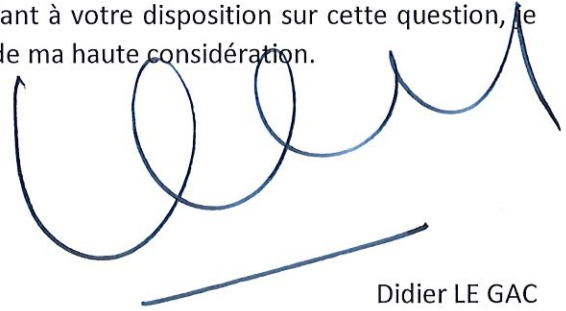
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



Surtout, les acteurs que j'ai rencontrés, s'ils comprennent les mesures sanitaires mises en place depuis un an pour combattre le virus, sont à présent **en forte attente des mesures que vous annoncerez à la fin du mois après la remise du rapport de Monsieur André GAURON**. Ils insistent en effet - et je me joins à eux sur ce point - pour indiquer que, même en cas de levée des contraintes et à l'instar d'autres secteurs, **la reprise ne pourra se faire du jour au lendemain**. Il sera donc indispensable d'accompagner la sortie de crise et **de ne pas mettre fin à toutes les mesures de soutien de manière brutale**.

En vous remerciant de votre compréhension et en restant à votre disposition sur cette question, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,
Mme de votre
à votre,



Didier LE GAC

Député